



## Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2024-2025

([https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive\\_organisation\\_modules\\_heia\\_2024\\_f.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2024_f.pdf)).

**Domaine :** *Ingénierie & Architecture*

**Filière :** *Architecture*

**Orientation :** -

| 1. Intitulé de module   | Expression et gestion 4   | 2024-25 |
|---|---|---------|
| <b>Code :</b><br>B2M-EXGP-A   | <b>Type de formation :</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres : ...   |         |
| <b>Niveau :</b><br><input type="checkbox"/> Module de base<br><input checked="" type="checkbox"/> Module d'approfondissement<br><input type="checkbox"/> Module avancé<br><input type="checkbox"/> Module spécialisé<br><input type="checkbox"/> Autres : ... | <b>Caractéristique :</b><br>En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO |         |
| <b>Type :</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Module principal<br><input type="checkbox"/> Module lié au module principal<br><input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire<br><input type="checkbox"/> Autres : ...                     | <b>Organisation temporelle :</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Module sur 1 semestre<br><input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres<br><input checked="" type="checkbox"/> Semestre de printemps<br><input type="checkbox"/> Semestre d'automne<br><input type="checkbox"/> Autres : ...   |         |

## 2. Organisation

**Crédits ECTS**

4

**Langue principale d'enseignement :**

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien |
| <input type="checkbox"/> Allemand            | <input type="checkbox"/> Anglais |
| <input type="checkbox"/> Autres : ..         |                                  |

## 3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : L'accès aux modules de deuxième année est réservé aux étudiant-e-s ayant réussi tout le programme de première année.

## 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

([https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827\\_eia-fr\\_brochure\\_24-25\\_web\\_planches.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827_eia-fr_brochure_24-25_web_planches.pdf)).



## 5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé des cours suivants :

|  |           |
|--|-----------|
| Expression informatique 4, semestre de printemps | Poids 1/4 |
| Arts visuels 4, semestre de printemps            | Poids 1/4 |
| Gestion et droit 2, semestre de printemps        | Poids 2/4 |

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

## 7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

## 8. Remarques

- L'accès à la deuxième année ne peut se faire en cours d'année académique.

## 9. Bibliographie

## 10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Noms responsables de module : Anne Faure / Nathan Boder / Patrick Defago

Descriptif validé le 19.07.2024 par la  
direction de la filière architecture